

Bourg-en-Bresse, le 20 mai 2021

Affaire suivie par : Catherine PONCETY
Réf : LettreMairiesDrDeploiementNouvelleCni

La préfète de l'Ain

à

**Mesdames et Messieurs les maires
(en communication à Mme et MM. les sous-préfets
des arrondissements de Belley, Gex et Nantua)**

Objet : Déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité

P. J. : 2

La protection de l'identité et des droits qui lui sont rattachés est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont le format actuel date de 1995. Cette volonté de modernisation s'inscrit aussi dans un cadre européen, l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne s'étant engagé, par un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Europe, à mettre en circulation un nouveau format de carte d'identité.

Cette nouvelle carte d'identité est plus sécurisée, plus pratique et voit son design modernisé.

Progressivement déployée depuis le 15 mars 2021, cette nouvelle carte sera délivrée sur l'ensemble du territoire au plus tard le 2 août prochain.

-Un document plus pratique :

L'usage de cette nouvelle carte nationale d'identité reste inchangé et permet aux titulaires de justifier de leur identité. Elle peut également servir de titre de voyage, certains Etats de l'Union européenne et hors Union l'acceptant au même titre que le passeport.

Cette nouvelle carte nationale d'identité, d'une durée de validité de 10 ans, sera plus pratique au format d'une carte bancaire. Les matériaux utilisés (polycarbonate et inscription laser) en font un titre plus robuste pour un usage de 10 ans sans atteinte à sa lisibilité.

Ce titre inclusif comporte des éléments en relief permettant aux personnes mal voyantes de distinguer deux cartes d'un même format.

-Un titre innovant et sécurisé :

En 2019, la fraude à l'identité a représenté près de 45 000 plaintes. Cette même année, 8 881 porteurs de faux titres ont été interceptés sur le territoire national et 32 filières liées à la fraude de titres ont été démantelées.

Afin de lutter contre la fraude à l'identité, cette nouvelle carte comporte de nombreuses innovations et de nouvelles sécurités :

- un fond sécurisé comportant des symboles visibles à la loupe,
- un dispositif holographique de nouvelle génération qui change de couleur et permet de protéger la photographie du titulaire,
- une puce hautement sécurisée contenant les mentions présentes sur la carte ainsi que la photographie du titulaire et deux de ses empreintes digitales,

- une image changeante sur la photographie et la date d'expiration au verso de la carte, permettant de vérifier que l'image du titulaire n'a pas été modifiée.

La puce présente sur la nouvelle carte est la même que celle des cartes bancaires et contient les données suivantes :

- les données d'état civil du titulaire du titre,
- le domicile ou la résidence de l'intéressé,
- la date de délivrance et la date de fin de validité du document,
- le numéro de la carte,
- l'image numérisée de la photographie,
- l'image numérisée des empreintes digitales de deux doigts.

Les données de la puce sont signées avec un cachet électronique et l'ensemble est signé avec la clé publique de l'État. Toute modification des données se traduit par l'invalidité de la signature. Ainsi, ces protections garantissent que les données qui figurent dans la puce sont intactes et signées par l'État. Les données de la puce font l'objet d'un contrôle d'accès rigoureux et sécurisé. L'objectif de ces mesures est d'éviter une lecture à distance de la puce sans le consentement du titulaire de la carte. Le composant électronique de la puce ne permet aucune géolocalisation de la carte d'identité et les usages de ce composant ne sont pas traçables par l'État.

Un format harmonisé au niveau européen :

Le format de la nouvelle carte nationale d'identité est un format européen harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne. Cette nouvelle carte n'aura pas seulement pour avantage de faciliter le passage aux frontières mais elle sera également un élément visuel commun à l'ensemble des citoyens de l'Union européenne et contribuera à renforcer notre identité commune européenne.

Quand et comment se procurer la nouvelle carte nationale d'identité ?

L'actuelle démarche à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité reste inchangée. L'utilisateur conserve la possibilité de déposer une pré-demande en ligne.

Le déploiement de cette nouvelle carte nationale d'identité pour la région Auvergne Rhône-Alpes aura lieu à compter du 28 juin 2021.

Les usagers qui solliciteront la délivrance d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre arrivé à expiration à compter de cette date, se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

La préfète,





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



+ pratique **+** innovante **+** sécurisée

UN DÉPLOIEMENT PAR ÉTAPES

La nouvelle carte nationale d'identité (CNI) sera déployée progressivement sur l'ensemble du territoire national, entre le 15 mars 2021 et le 28 juin 2021. Entre le 15 mars et le 17 mai 2021, la nouvelle CNI sera délivrée dans trois départements pilotes (Oise, Seine-Maritime et Réunion), puis généralisée entre le 17 mai 2021 et le 28 juin 2021 sur l'ensemble du territoire (à raison du basculement de plusieurs régions tous les quinze jours).



AGENCE NATIONALE
DES TITRES SÉCURISÉS

- La carte nationale d'identité, dont la détention n'est pas obligatoire en France, est un document qui permet à chaque citoyen de justifier de son identité tant dans ses relations avec l'administration que dans sa vie quotidienne. Elle est également un document de voyage permettant de circuler au sein de l'Union européenne. Sa délivrance est une compétence régalienne de l'État.
- Le format actuel de la carte nationale d'identité (CNI) date de 1995. La France a décidé de moderniser le format, le visuel et l'usage de la CNI tout en répondant aux nouvelles exigences de sécurités portées par l'Europe dans un règlement publié en juin 2019.
- La nouvelle CNI a été conçue pour répondre aux usages du quotidien (nouveau format de type carte bancaire, matériau robuste en polycarbonate, éléments en relief pour l'inclusivité des personnes malvoyantes...).
- La nouvelle CNI comporte des sécurités innovantes comme un dispositif holographique de nouvelle génération, changeant de couleur pour protéger la photographie sur la carte et des sécurités à l'état de l'art avec un fond sécurisé et une puce hautement sécurisée.
- La nouvelle CNI aura un visuel modernisé reprenant en particulier les symboles de la République, le drapeau français, la Marianne et le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- À compter du 2 août 2021 prochain, tout usager souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte. Les anciennes CNI en cours de validité après le 2 août seront bien sûr toujours valables jusqu'à expiration. En revanche, à compter d'août 2031, les CNI anciens modèles ne permettront pas de voyager dans les autres pays européens.
- Entre le 15 mars et le 17 mai 2021, la nouvelle CNI sera déployée dans trois départements pilotes (Oise, Seine-Maritime et Réunion), puis son déploiement sera progressivement généralisé entre le 17 mai 2021 et le 28 juin 2021 sur l'ensemble du territoire.



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



- + pratique
- + innovante
- + sécurisée

QUAND DEMANDER UNE NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ ?

- Ma carte d'identité arrive à expiration dans moins de 6 mois
- Je souhaite refaire ma carte d'identité suite à une perte ou un vol
- J'ai changé d'état civil ou d'adresse
- Il s'agit d'une première demande (pour un enfant, pour une naturalisation...)

BESOIN D'EFFECTUER UNE DEMANDE ?

Vous pouvez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. Trouver une mairie disposant d'une « station de recueil » :



Par internet: sur le site de votre préfecture



Par téléphone: 3939 Allô Service public (service gratuit, coût de l'appel selon opérateur)

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans



AGENCE NATIONALE
DES TITRES SÉCURISÉS

